Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
14 MARS 2023

EXTRAIT N°10/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Ville de SAINT-JOSEPH

Date de la convocation **:**
Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

En cours de Séance :
Présents 20
Procurations 5
Absents 5
Excusés 3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL
POSTE A POURVOIR : DIRECTEUR/TRICE DU SERVICE DES SPORTS

Le maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant que La ville de Saint-Joseph est réputée pour sa pratique du sport et le dynamisme de sa jeunesse.

Considérant que promouvoir le sport est une des priorités de la municipalité et que la construction du deuxième centre sportif en est la preuve.

Considérant que l'activité du service est multipliée et nécessite une organisation et un effectif supplémentaires.

Afin de piloter la mise en œuvre des orientations en matière de politique sportive de la collectivité, de diriger et d'organiser les services chargés de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités sportives et des équipements, il est proposé aux élus de recruter un agent de catégorie A, sous l'autorité de la direction générale des services adjointe.

Cet agent devra assumer les compétences et responsabilités principales et essentielles suivantes (extrait de la fiche de poste) :

- Aide à la définition des orientations stratégiques en matière de politique publique des activités physiques et sportives ;
- Organisation, mise en œuvre et évaluation de la politique publique des activités physiques et sportives ;
- Coordination et conduite des projets sportifs ;
- Programmation et gestion des équipements sportifs.

Le traitement sera calculé par référence à l'échelon, augmenté des 40%, et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires.

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la création d'un (1) emploi permanent : emploi d'attaché territorial à temps complet

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE